

D2025-128

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 10 décembre 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JOURDY Isabelle, SOLELIS Vérène, BIGOURET-DENAES Christine, COURNOL Stéphane, GAZET André, COQUEL Isabelle, DOCHEZ Alain, MEYER Jean-Luc, BUONOCORE Jacqueline, MINGUET Géraldine, CANAVEIRA Antonio, JALLEY Philippe, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Delphine LINGEMANN, Sébastien BOYER

Procurations : Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Jean-Louis CELSE à Isabelle COQUEL

Virginie MICHEL à Stéphane COURNOL

Arnaud BELZANNE à Isabelle JOURDY

Bruno TIRADON à Vérène SOLELIS

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22 dont 5 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Budget Actions Culturelles – Ouverture crédits d'investissement pour 2026**

Rapporteur : Mme Vérène SOLELIS, 3ème adjointe

Pour permettre le financement des dépenses d'un certain nombre de programmes d'investissement, hors « restes à réaliser », et considérant que les engagements financiers pris début 2026 ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissements n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif du nouvel exercice,

D2025-128

Il est proposé, sans préjuger des montants qui seront votés par l'Assemblée délibérante, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget 2026 :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L1612-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales,
- d'ouvrir dans la limite maximale de 25% des crédits du **Budget Annexe Actions Culturelles** de l'exercice 2025 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget Principal 2026, comme suit :

Chapitre - Compte	Crédits ouverts 2025	1/4 Crédits pour 2026
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>250,00 €</b>
2051 - Concessions et droits similaires	1 000,00 €	250,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>28 090,84 €</b>	<b>7 022,71 €</b>
21838 - Autre matériel informatique	12 500,00 €	3 125,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	15 590,84 €	3 897,71 €

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :*

- *Adopter selon les modalités ci-dessus, l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissement de l'exercice 2026 sur le Budget Annexe Actions culturelles, conformément à l'article L1612-1 du CGCT.*

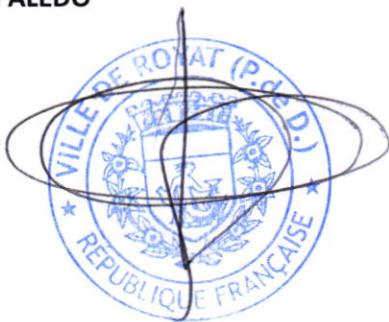
Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance